



COALITION QUÉBÉCOISE
POUR LE CONTRÔLE DU TABAC



Association
pulmonaire
du Québec



Société
canadienne
du cancer

SPORT. ÉDUCATION. FIERTÉ.
RSEQ

COMMUNIQUÉ

Journée mondiale sans tabac 2021 Protection des jeunes contre le vapotage: Où est le projet de règlement du ministre Dubé?

Montréal, le 28 mai 2021 — Le 31 mai prochain est la **Journée mondiale sans tabac** de l'**Organisation mondiale de la Santé (OMS)** et cette année, la thématique est « Engagez-vous à arrêter ! ». Alors que **les spécialistes** et **les groupes de lutte contre le tabac** continuent d'encourager l'arrêt tabagique et de réclamer la bonification des aides et services de cessation, plusieurs ne peuvent s'empêcher de dénoncer l'absence de règlement québécois pour contrer le vapotage chez les jeunes, plus de 18 mois après que le **gouvernement du Québec se soit engagé** à « *mettre en place, dès [2020], de nouvelles mesures pour lutter contre le tabagisme et le vapotage* ».

« Au Québec, **trois fois plus de jeunes** vapotent comparativement aux adultes, et ils sont de plus en plus nombreux à vouloir cesser de vapoter. De nombreuses études démontrent également que les jeunes qui vapote sont **trois fois plus susceptibles** de devenir fumeur, » s'exaspère **Flory Doucas, codirectrice et porte-parole de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**. Ces nombreux constats ont motivé les groupes de santé à réclamer depuis 2019 le renforcement du cadre réglementaire régissant les produits de vapotage, notamment en se tournant vers le Québec alors que le fédéral demeurerait inactif.

« Hélas, Québec semble être enfargé dans les processus de concertation et de consultation, car bien que des engagements aient été annoncés, les gestes concrets tardent à venir. Nous espérons que le gouvernement prendra les décisions qui s'imposent pour protéger nos jeunes à la rentrée scolaire contre une industrie qui commercialise des produits attrayants pour les jeunes, faciles à utiliser et vendus dans les vapoteries et dépanneurs à travers la province à des prix dérisoires, » ajoute la **porte-parole**.

Selon **Annie Papageorgiou, directrice générale du Conseil québécois sur le tabac et la santé** : « Certes, l'arrêt tabagique est important et il s'avère d'ailleurs essentiel de capitaliser sur les ressources offertes, dont les services J'ARRÊTE, si on veut atteindre l'objectif de 10 % de fumeurs d'ici 2025. Or la prévention vaut encore plus. Le manque d'encadrement des produits de vapotage contribue directement à l'émergence d'une toute nouvelle génération de consommateurs de nicotine. Le phénomène connaît une flambée catastrophique auprès des adolescents, entre autres à cause de l'accessibilité et de l'attrait des saveurs. De plus, l'absence de plafond pour les teneurs en nicotine rendent les jeunes dépendants, à la vitesse de l'éclair. Malheureusement, le vapotage chez les jeunes est une nouvelle problématique de santé et le Québec doit agir rapidement. C'est la santé de nos enfants qui est en jeu, et ceux-ci auront d'autant plus besoin de notre aide pour arrêter de vapoter et même de fumer, ultérieurement. »

« Le Québec devrait se joindre sans tarder au mouvement d'interdiction de saveurs dans les cigarettes électroniques entrepris par de nombreuses autres juridictions afin de contrer la popularité du vapotage chez les jeunes, » déclare **David Raynaud, Analyste, Défense de l'intérêt public de la Société canadienne du cancer**. « La Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard, la Finlande, les Pays-Bas, les États de New York, du New Jersey, Rhode Island et du Massachussetts ont tous décidé de bannir les saveurs autres que celle du tabac dans les produits de vapotage. On se demande ce qu'attend le Québec pour aller de l'avant avec ses propres mesures? »

« À chaque jour des jeunes commencent à vapoter. Rappelons que l'industrie du tabac est aujourd'hui derrière un bon nombre des grandes marques de cigarettes électroniques. Comme par le passé, le modèle d'affaire de l'industrie repose surtout sur sa capacité à attirer les jeunes. En ce qui concerne le vapotage, les jeunes et les jeunes adultes représentent plus de 40% du marché, » explique **Kevin Bilodeau, directeur des Relations gouvernementales, Québec, à Cœur + AVC**. « Nous l'avons vu avec le tabac. Nous savons ce qui marche pour protéger les jeunes. Alors pourquoi ce délai interminable? Agissons maintenant pour réduire l'attrait des produits de vapotage auprès des jeunes! »

Selon **Stéphane Boudreau, Directeur général adjoint du Réseau du sport étudiant du Québec** ajoute : « Les statistiques sont accablantes et c'est au gouvernement de protéger les jeunes contre les manipulations de l'industrie du tabac et du vapotage, comme [le recommande](#) l'Organisation mondiale de la santé. Les enseignants et les parents ont bien sûr un rôle à jouer, mais les élus ne devraient plus négliger le leur. Malheureusement, les lois permettent toujours la vente de liquides de vapotage aux saveurs de fraise, de mangue et de menthe fortement nicotinés, et à des prix si bas que les jeunes peuvent aisément se les payer. »

« Pendant des décennies la stratégie de l'industrie était de semer le doute quant aux risques du tabagisme. Aujourd'hui, c'est la même chose avec les risques associés au vapotage et, en même temps, elle essaie de nous faire oublier qu'elle continue de faire obstruction aux mesures pour réduire le tabagisme. Mais pour les experts en santé, il n'y a plus de doutes : l'exposition aux substances chimiques dans la vapeur des cigarettes électroniques [peut provoquer ou empirer](#) les maladies pulmonaires, les maladies du cœur, le cancer et les risques en cas de grossesse. » dit **Dominique Massie, Directrice générale Association pulmonaire du Québec**.

Cessation

Compte tenu du thème de la Journée mondiale sans tabac, soit la cessation, il importe de souligner que le vapotage est loin d'être la « solution magique » au problème du tabagisme, notamment [par rapport aux autres méthodes](#) pour cesser de fumer qui, eux, ne favorisent pas la dépendance perpétuelle à la nicotine et n'ont pas d'effets pervers sur les jeunes. Bien que certaines études en milieu clinique laissent présager un potentiel prometteur des cigarettes électroniques pour l'arrêt tabagique, il n'y a pas de preuve concluante quant à un tel bénéfice pour leur usage au niveau populationnel, c'est-à-dire sans encadrement clinique, tel que [documenté](#) dans la littérature. En fait, tel que mentionné par le récent [éditorial du Journal canadien de cardiologie](#), la majorité des fumeurs qui s'adonne au vapotage continue de fumer, ce qui augmente au lieu de réduire les risques pour ces consommateurs. Pour qu'il y ait réduction des méfaits, il doit y avoir arrêt tabagique.

« Contrairement à ce qu'affirment les commerçants de produits de vapotage, la recherche démontre que les cigarettes électroniques utilisées en dehors d'un contexte clinique ne favorisent pas la cessation, du moins pas au niveau populationnel. Pour cesser de fumer et se départir de la dépendance à la nicotine, il y a des aides thérapeutiques éprouvées et sécuritaires qui se vendent, comme il se doit, en pharmacie. On ne devrait pas avoir à choisir entre la prévention chez les jeunes et la cessation pour les fumeurs adultes. Les parents d'adolescents sont en droit de se demander combien de jeunes doivent commencer à vapoter, à progresser vers le tabagisme, avant que le ministre de la Santé du Québec mette en œuvre des mesures que certaines autres provinces ont déjà adoptée – en pleine pandémie, » conclut **madame Doucas**.

- 30 -

Entrevues :

- **Flory Doucas** : 514-515-6780
- **David Raynaud** : 438-764-8390.
- **Annie Papageorgiou**: 514-774-9188
- **Kevin Bilodeau** : 514-799-2567

Documents de référence :

- [Les saveurs dans les produits de vapotage](#)
- [Le menthol dans les produits de vapotage](#)